



Procès-verbal n°8

Séance extraordinaire du jeudi 24 février 2022 à 20h00

à l'Espace Perrier, salle « La Tène »

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2021
3. Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant le plan communal des énergies (PCEn)
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'adaptation du plan de promotion des transports publics pour les jeunes laténiennes et laténiens
5. Motion des Vert-e-s « Des mesures concrètes et locales pour le climat ! »
6. Interpellations et questions
7. Lettres et pétitions
8. a) Communications du Conseil communal
b) Communications du bureau du Conseil général
9. Divers

La présidente Monique Calame (ELT) ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil communal et du Conseil général, à la presse ainsi qu'au public.

En l'absence de la secrétaire du bureau Isabelle Paroz, elle invite **Pascal Perret** (PLRT) à la remplacer et à prendre place à côté d'elle. Afin de remplacer la questeur **Céline Cortina** (PLRT), elle invite **Daniel Jolidon** (PLRT) à rejoindre le bureau.

La présidente mentionne l'allègement des mesures sanitaires et indique que le port du masque n'est plus obligatoire et laissé au libre choix de chacun. Malgré l'abrogation de la distance sociale, la distance est maintenue et sera rediscutée pour la prochaine séance du Conseil général. Elle donne ensuite la parole au Conseil communal.

Daniel Rotsch (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, il ne vous sera certainement pas étranger que la présidente du Conseil général a fait l'objet de quelques échanges... »

Alain Maurissen (PVL) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, motion d'ordre s'il vous plaît. Nous demandons une motion d'ordre.

Chacun ici sait que les propos du président de commune visent une personne en particulier du groupe vert/libéral.

Tout d'abord nous aimerions rappeler que les faits se sont déroulés en dehors du Conseil général et ne sont donc pas de son ressort.

Il s'agit d'une affaire privée entre deux personnes, l'une est blessée et l'autre nous a assuré ne pas en avoir eu l'intention et s'est excusée, excuses qui ont été acceptées. Ce problème doit d'être résolu entre ces deux personnes.

L'intervention du Conseil communal est d'autant plus malvenue qu'elle se base sur un seul témoignage et que l'autre partie n'a pas été entendue, ce qui est à nos yeux totalement inacceptable.

Le sujet n'étant pas à l'ordre du jour et comme il n'y a pas d'urgence, nous demandons au Conseil communal de reporter son intervention à l'ordre du jour d'un prochain Conseil général.

Ceci donnera le temps aux deux personnes concernées de s'expliquer. Merci pour votre attention. »

L'ordre du jour tel que présenté ne faisant l'objet d'aucune demande de modification, **la présidente** passe directement au point 1.

1. Appel

Le secrétaire ad intérim **Pascal Perret** (PLRT) procède à l'appel qui fait constater la présence des 38 membres suivants (y.c. la présidente) :

- | | |
|-------------------------------------|--|
| 1. Amez-Droz Laurent (PLRT) | 20. Hug Stéphane (PLRT) |
| 2. Amez-Droz Tristan (Les Vert·e·s) | 21. Imer Ling (PLRT) |
| 3. Bajrami Belul (PVL) | 22. Issemann Philippe (PLRT) |
| 4. Nathaniel Bensimon (ELT) | 23. Jolidon Daniel (PLRT) |
| 5. Brönnimann Erich (ELT) | 24. Luthi Michel (ELT) |
| 6. Bulliard Jean-Luc (ELT) | 25. Mané Corinne (PSLT) |
| 7. Butin Tammy (PLRT) | 26. Mattmann Philippe (PSLT) |
| 8. Calame Monique (ELT) | 27. Maurissen Alain (PVL) |
| 9. Carneiro Costa Manuel (PSLT) | 28. Mendy Vincent (Les Vert·e·s) |
| 10. Caron Simone (PSLT) | 29. Paviet-Salomon Bertrand (Les Vert·e·s) |
| 11. Carvalhal Alvaro (Les Vert·e·s) | 30. Perret Pascal (suppléant PLRT) |
| 12. Chassot Nadia (PLRT) | 31. Perrinjaquet Denis (PSLT) |
| 13. Degiorgi Edith (ELT) | 32. Poggiali Léa (suppléante Les Vert·e·s) |
| 14. Fridez Alain (suppléant PLRT) | 33. Remexido Teresa (Les Vert·e·s) |
| 15. Geijo José Luis (suppléant PVL) | 34. Rieder Lionel (PLRT) |
| 16. Glardon Philippe (PSLT) | 35. Rubeli Pierre André (PSLT) |
| 17. Gomes Bruno (PVL) | 36. Smith Ted (PLRT) |
| 18. Gonçalves Sylvie (PLRT) | 37. Storrer Vincent (Les Vert·e·s) |
| 19. Gremaud Gérard (suppléant PSLT) | 38. Vaucher Pascal (ELT) |

Excusés :

- | | |
|----------------------------|-----------------------------------|
| 1. Albert Patrick (PVL) | 5. Kummer Raphaël (PLRT) |
| 2. Amez-Droz Jérôme (PLRT) | 6. Paroz Isabelle |
| 3. Binggeli Maurice (PSLT) | 7. Planas Clémence (Les Vert·e·s) |
| 4. Cortina Céline (PLRT) | 8. Ryser Frédéric (PLRT) |

Par conséquent, **la majorité est fixée à 19.**

Participent à la séance pour le Conseil communal :

Butin Yannick (PLRT), membre
Dubosson Valérie (Les Vert·e·s), vice-secrétaire
Eugster Martin (ELT), secrétaire
Hoffmann Heinz (PLRT), président
Rotsch Daniel (PSLT), vice-président

La présidente informe l'assemblée que 3 interpellations émanant des Vert·e·s et une question du PSLT ont été déposées dans les délais impartis et qu'elles seront traitées comme il se doit au point 7 de l'ordre du jour.

2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2021

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021 est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

3. Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant le plan communal des énergies (PCEn)

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Daniel Rotsch (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal se félicite d'avoir pu mener à terme cette étude d'ampleur dont la teneur va servir de ligne stratégique et de fil conducteur pour une consommation raisonnée de l'énergie et une production d'électricité plus respectueuse de l'environnement.

Certes, ce plan n'a pas l'ambition de détenir toutes les clés et toutes les solutions. Il a été imaginé de manière à être évolutif et est dans ce sens vraisemblablement perfectible. En revanche, il pose des objectifs clairs. Il est conçu à la manière d'une feuille de route pour une planification optimale des mesures et des actions qu'il contient, avec des données qui sont dans des ordres de grandeurs concrets.

Les objectifs de ce plan communal des énergies sont ambitieux. Pour les atteindre, il est impératif que les acteurs privés et publics dans tous les domaines d'activités de la société se sentent concernés et s'impliquent activement. Avant tout faudra-t-il avoir une stratégie de communication efficace, atteignant le plus grand nombre. Il s'agira également de rassurer, car même si la consommation d'énergie de chaque individu devra diminuer d'un facteur 3 à 6 et la production de gaz à effet de serre d'un facteur 6 à 8, les discours devront être motivants et les actions applicables par le plus grand nombre.

Le Conseil communal s'est déjà mis à l'œuvre. Il a créé un groupe de travail qui a pour mission d'établir un planning, de déterminer la distribution des tâches dans les différents services, d'élaborer une projection financière à long terme et un plan de communication. Pour ce faire il devra pouvoir s'entourer de spécialistes. A ce stade, rien de très précis n'est encore établi en termes de ressources nécessaires.

Une collaboration s'est déjà mise en place avec le service cantonal de l'énergie et de l'environnement. La commune devrait participer à un projet pilote pour la mise en place d'une application pour le monitoring des consommations d'électricité des bâtiments communaux et plus globalement sur l'ensemble de son territoire.

Enfin, le rapport du Conseil communal n'aborde pas le coût de l'élaboration de ce plan communal des énergies, dont le montant initial est de quelque 19'000 francs et la facture finale pour la commune d'environ 8'500 francs après déduction d'une subvention cantonale de 10'000 francs.

A votre disposition pour répondre à vos questions. Merci pour votre attention ».

La présidente donne la parole aux commissions.

Bertrand Paviet-Salomon (Les Vert-e-s), au nom de la commission de l'environnement et du développement durable : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, votre commission de l'environnement et du développement durable a examiné le plan communal des énergies lors de sa séance du lundi 7 février 2022. Vos commissaires saluent l'ampleur et le sérieux de ce rapport, et en prennent acte. Ils notent toutefois qu'un plan de route avec détail des objectifs à court, moyen et long termes serait souhaitable ; la commission de l'environnement et du développement durable souhaite s'engager dans ce but et se tient à disposition pour accompagner le Conseil communal dans l'élaboration d'une telle feuille de route et participer aux réflexions qui l'accompagnent. Je vous remercie de votre attention. »

Vincent Storrer (Les Vert-e-s), au nom de la commission des infrastructures : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la commission des infrastructures s'est réunie le 9 février 2022 afin d'examiner le rapport concernant le plan communal des énergies (PCEn).

Nous remercions le Conseil communal pour ce rapport complet de grande envergure.

Ce dernier nous a été présenté dans les grandes lignes. Même si le plan comporte 70 mesures, les explications ainsi que les questions et discussions se sont concentrées essentiellement sur le projet de chauffage à distance.

En plus d'avoir une concession, l'importance d'avoir un réseau pour le remplacement des installations désuètes des laténiennes et laténiens serait un grand avantage.

Nous avons également échangé sur les solutions de rechange envisagées par rapport à la raffinerie ainsi que le projet de géothermie qui est en cours.

Il a été rappelé à quel point l'économie d'énergie sera essentielle dans un avenir plus ou moins proche. Je vous remercie. »

La présidente donne la parole aux groupes.

Ted Smith (PLRT), au nom du PLRT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, tout d'abord, le PLRT félicite le Conseil communal pour le travail énorme qui a été fourni depuis plus de deux ans et pour publier le tout premier plan communal des énergies.

Certains d'entre nous avons eu, à travers différentes commissions, accès à certaines parties du rapport et donc la lecture était en quelque sorte facilitée. Pour d'autres, la lecture des 120 pages s'est révélé une tâche ardue.

Étant donné que le Conseil communal demande une prise d'acte des groupes, je partage ici quelques observations sans être exhaustif bien évidemment.

Premièrement, le réseau de chauffage à distance (CAD) représente une part très importante du plan – on peut dire que sans CAD nous n'arriverons pas à notre objectif en 2050. Mais pour que le CAD contribue vraiment à la réduction d'émissions CO² pour le chauffage, il doit être alimenté en chaleur fatale de la raffinerie, ou d'autres industries, ou encore en chaleur produite par des sources renouvelables, comme le bois.

Nos membres s'interrogent alors sur le fait que ce CAD dépendra d'une source de chaleur fatale, et unique, celle de la raffinerie Varo, qui n'est peut-être pas éternelle. Il faudra donc des sources alternatives. Le plan n'en parle pas.

Certains craignent aussi que Groupe e, exploitant unique du CAD, réactive son projet de centrale à gaz. Pour le PLRT, ce ne serait pas acceptable car le gaz n'est pas une ressource renouvelable.

La question de l'économicité du CAD se pose évidemment – le CAD doit fournir de la chaleur à un prix compétitif par rapport à d'autres solutions renouvelables comme une chaudière à pellets ou une PAC. Son raccordement doit être facultatif.

En résumé, pour le CAD, le PLRT trouve que c'est un élément très intéressant dans le plan communal des énergies, pour autant que la commune garde la main sur le réseau, les sources de chaleur renouvelables qui l'alimentent et sur le prix au consommateur.

Concernant d'autres thèmes que le CAD, il est relevé que les solutions de stockage d'électricité ne sont évoquées que sur une ligne, ce qui est dommage.

La question de l'éolien n'est pas très développée, comme par exemple le petit éolien qui est un moyen de production individuel de l'électricité, notamment dans les campagnes.

Il est annoncé des EPT supplémentaires à recruter pour mettre en œuvre les 70 mesures du rapport. Cela coulera plusieurs centaines de milliers de francs. Nous demandons que ces dépenses nouvelles soient compensées par des économies équivalentes et pas simplement en augmentant les charges de la commune.

Pour terminer, nous avons une question concernant l'objectif de la société à 2'000W. Cet objectif est fixé pour La Tène à 2'600W/habitant en 2050. Je rappelle qu'en 2020, lorsque nous avons eu ce rapport en pré-lecture, la valeur évoquée était de 3'620W/habitant, au vu du tissu industriel et commercial de notre commune. La moyenne du Littoral neuchâtelois est fixée à 2'030 W/habitant en 2050. Par conséquent, les valeurs de La Tène sont compensées par des communes moins industrialisées. Nous demandons donc ce qui a changé entre 2020 et 2022 pour que cet objectif se trouve soudainement à 2'600W, ce qui nous semble très ambitieux et très proche de la moyenne cantonale de 2'000W. Je vous remercie. »

Gérard Gremaud (PSLT), au nom du PSLT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, cela fait un bout de temps que je ne suis plus dans cette assemblée, donc forcément, mon nom n'est pas forcément connu.

Le groupe socialiste a accueilli avec enthousiasme le rapport du Conseil communal concernant le plan communal des énergies et le plan annexé. Par ce document, le Conseil communal a su faire état d'une vision et d'une volonté politique claires d'aller de l'avant sur la question climatique. C'est non seulement réjouissant, mais également rassurant.

En même temps, nous devons être conscients que les nombreuses mesures qui sont proposées vont exiger des investissements en matériel et en personnel mais aussi des adaptations des règlements communaux. Notre exécutif devra revenir à différentes reprises devant nous avec des demandes visant à la mise en œuvre de ce plan.

Nous pouvons d'ores et déjà assurer le Conseil communal d'un état d'esprit positif et bienveillant lors de l'examen de ces demandes par notre groupe.

Nous nous posons par ailleurs la question de la coordination des commissions qui seront appelées à assurer le suivi du projet. Ne serait-il pas opportun de faire occasionnellement des séances communes, voire une commission ad-hoc ? Nous incitons le Conseil communal à y réfléchir. Merci. »

Pascal Vaucher (ELT), au nom de l'ELT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de la séance de préparation du 14 février dernier, l'Entente de La Tène a pris acte du rapport d'information du Conseil communal et du plan communal des énergies.

L'Entente de La Tène soutient totalement cette démarche.

Une bonne connaissance de la situation initiale est nécessaire à toute planification. A ce titre, on peut regretter que la plupart des données de 2017 n'aient pas été réactualisées. Néanmoins, vu les taux annuels de rénovation des bâtiments, les valeurs de 2017 n'ont pas perdu toute leur pertinence.

Le plan communal des énergies regorge de nombreux chiffres, tous plus intéressants les uns que les autres. Certains nous ont tout de même laissés perplexes, par exemple à la page 11, au point 0.3 « Stratégie de production d'énergie renouvelable », sous « Energie thermique », on peut lire : *la production d'énergie thermique renouvelable passera de 6 GWh en 2017 à 39 GWh en 2050 grâce aux mesures suivantes* :

On en déduit donc qu'il faut trouver 33 GWh ($39 - 6 = 33$) d'ici à 2050. Or en additionnant :

- les 30 GWh du réseau de chauffage à distance
- les 5.5 GWh dus à l'augmentation de la valorisation de l'énergie de l'environnement
- les 1.3 GWh dus à l'augmentation du recours à l'énergie solaire thermique

on obtient un total 36.8 GWh au lieu des 33 GWh annoncés en début de paragraphe.

Vous me rétorquerez certainement que cette différence n'est pas très importante puisqu'elle se situe dans le chapitre réservé aux décideurs et qu'on peut a priori supposer qu'ils ne savent pas compter.

Un autre calcul nous a également surpris. C'est la consommation d'énergie finale et primaire par habitant, dans le tableau 13, au bas de la page 62, et qui s'élève 6'787W par habitant en 2017. D'un

point de vue mathématique, malheureusement, le calcul est exact, par contre c'est la méthode qui ne l'est pas.

La méthode de calcul utilisée consiste à additionner toutes les énergies consommées (industries et habitants) et d'en soustraire les énergies produites sur un territoire donné. Ensuite on divise le résultat par le nombre d'habitants.

Cette méthode est parfaite à l'échelle d'un continent voire d'un grand pays. Elle est totalement inappropriée à l'échelle d'un village ou d'un quartier.

Prenons comme exemple deux villages voisins (ou deux quartiers) de 1'000 habitants chacun, l'un avec une grande entreprise de sidérurgie consommant beaucoup d'énergie, l'autre disposant d'un barrage hydro-électrique sur son territoire.

On voit immédiatement que si le concept de société à 2'000W est appliqué avec cette méthode de calcul, les habitants du premier village devront tous produire de l'énergie pour compenser la consommation de l'industrie alors que les habitants du second village pourront se permettre de consommer des dizaines de milliers de watts tout en respectant localement le concept de société à 2'000W.

Il serait souhaitable, au niveau local, de dissocier les entreprises des habitants et de fixer des objectifs secteur par secteur.

Un troisième point qui mériterait d'être éclairci, ce sont les coefficients utilisés pour convertir l'énergie finale en énergie primaire.

Ces quelques remarques n'ont en rien altéré l'enthousiasme des membres de l'Entente de La Tène pour ce plan directeur et ils se réjouissent tout de même de voir que la commune s'engage résolument sur le chemin des économies d'énergie. Merci. »

Bertrand Paviet-Salomon (Les Vert-e-s), au nom des Vert-e-s : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, d'habitude, j'ai la casquette de la commission de l'environnement et du développement durable, mais là, j'ai celle des Vert-e-s.

Les Vert-e-s de La Tène ont examiné le plan communal des énergies lors de leur séance du jeudi 17 février 2022. L'ensemble du groupe a souligné la profondeur et le niveau de détail de l'étude, et remercie vivement le Conseil communal et le personnel communal pour le travail effectué. Cependant, les Vert-e-s de La Tène notent que la stratégie énergétique de la commune repose en grande partie, en l'état, sur l'hypothèse très forte (peut-être trop forte ?) d'un chauffage à distance associé à la raffinerie. En effet, selon les premières estimations fournies par le PCEn, plus de 75% de la production d'énergie thermique renouvelable de la commune reposerait en 2050 sur ce seul CAD, ce qui est peut-être vu, au choix, comme une opportunité unique ou comme un risque majeur, notamment (1) en raison des incertitudes qui pèsent sur la pérennité de la raffinerie et (2) sur la capacité du futur prestataire du CAD à respecter un mix énergétique renouvelable dans le réseau. De plus, l'équité du tracé du CAD reste sujette à caution, car il est fort probable que seules les zones densément urbanisées de la commune pourront être desservies. Enfin, le PCEn table sur une production indigène de 38GWh d'électricité photovoltaïque en 2050, ce qui revient à installer environ 8'000 systèmes photovoltaïques de 5kW sur le territoire communal. Si les Vert-e-s de La Tène se réjouissent d'imaginer un territoire communal fortement solarisé, ils souhaiteraient que le Conseil communal s'exprime rapidement sur les moyens qu'il compte mettre en œuvre afin que cet objectif ambitieux ne reste pas pure intention.

En conclusion, si les Vert-e-s de La Tène prennent acte de ce rapport, ils demandent au Conseil communal de veiller à répondre rapidement aux interrogations soulevées aujourd'hui, et l'enjoignent à partager les moyens prévus pour traduire le PCEn en actions concrètes. Je vous remercie de votre attention. »

Daniel Rotsch (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je souhaite apporter un élément de réponse. L'élaboration de ce plan a nécessité beaucoup de temps de travail et représente passablement de chiffres. Il a débuté en 2017 et a rapidement été intégré dans les travaux menés au niveau de la région Neuchâtel Littoral.

Les premiers chiffres évoquaient un taux de consommation par habitant, à terme, pour la commune de La Tène, de 3'200 W, mais les choses se sont précisées dans les différentes calculations et aujourd'hui, nous sommes à environ 2'600 W.

Ces projections sont théoriques et basées sur des règles de 3. Ce plan donne des ordres de grandeur, des ambitions et détermine qu'il y aura beaucoup de travail, que ce soit pour convaincre les propriétaires ainsi que celles et ceux qui devront prendre des mesures, y compris la commune pour son patrimoine immobilier. Nous comptons également sur l'évolution de la technologie pour améliorer l'efficacité, que ce soit de la production ou des économies d'énergie.

Les économies d'énergie devront être importantes et devront se traduire par l'isolation des bâtiments. Dans ce domaine, la commune ne bénéficie pas nécessairement de tous les outils nécessaires pour promouvoir l'optimisation de l'isolation des bâtiments, mais des programmes de soutiens fédéraux et cantonaux sont en place et la commune servira de plaque tournante pour que chacun·e puisse y accéder. »

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** clôt la discussion et demande de prendre acte du présent rapport, qui est accepté à l'unanimité.

4. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'adaptation du plan de promotion des transports publics pour les jeunes laténiennes et laténiens

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Yannick Butin (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, en 2018, votre Autorité a accepté l'introduction des subventions pour les jeunes en formation pour l'achat d'un abonnement annuel Onde Verte 2 zones. La subvention était à hauteur de 50% du prix de l'abonnement.

Durant les 3 années écoulées, nous avons pu constater que ce système de subvention a été bien adopté par la population et nous nous rapprochons des statistiques de la Ville de Neuchâtel. Les prévisions d'utilisation étaient correctes.

Aujourd'hui, le Conseil communal souhaite augmenter ce système de subventionnement à 2 niveaux. Le premier consiste à augmenter l'âge des personnes qui auront la possibilité d'obtenir une subvention à 25 ans (20 ans actuellement). 25 ans correspond à l'âge des jeunes subventionnés dans différentes villes et communes du canton. Cet âge est également la limite pour la catégorie « Jeunes » au sein de la communauté Onde Verte.

La seconde adaptation proposée est d'enlever la notion de « Jeunes en formation » pour 2 raisons. La première est de pouvoir augmenter l'utilisation de l'attestation en ligne du subventionnement, la notion « en formation » n'étant pas connue des systèmes informatiques. Ces subventions sont accordées ou non par du personnel « humain » et le Guichet unique ne peut donc pas être utilisé. Le fait d'enlever la notion « en formation » permettra à toutes les personnes utilisant le Guichet unique d'avoir accès à ce subventionnement.

La deuxième raison est d'étendre la promotion afin que les jeunes qui débutent dans la vie active soient incités à utiliser les transports publics et la notion globale de cet ajustement est de promouvoir encore plus les transports en commun.

Il semble que des amendements seront déposés. Je reprendrai la parole à ce moment-là pour une présentation. »

La présidente donne la parole aux commissions.

Ted Smith (PLRT), au nom de la commission financière : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, suite à l'absence pour cause de confinement du rapporteur désigné de la commission, je le remplace en tant qu'orateur et vous fais lecture du rapport qu'il m'a transmis.

Lors de sa dernière séance, la commission financière s'est penchée sur cette demande de crédit supplémentaire au budget 2022 de 40'000 francs, crédit ayant pour but de financer l'adaptation de la promotion des transports publics pour une frange de la population laténienne.

Les discussions se sont développées, entre autre, d'une part autour de la question purement financière, et d'autre part, autour de la cible visée, soit les habitants de La Tène ayant entre 6 et 25 ans.

Tout d'abord le volet financier.

Nous avons assisté à un clivage gauche/droite pour ce qui est de la dépense de 40'000 francs, qui doit, de l'avis du président, ne pas devoir être prise en compte comme une dépense ponctuelle, mais plutôt comme une dépense pérenne. À son avis, il est fort probable que cette subvention communale ne sera

probablement pas retirée dans un futur immédiat mais plutôt inscrite au budget, les années à venir. Sans remettre en cause l'utilité ou la légitimité d'une telle mesure, le clivage a plutôt eu lieu sur une remarque qui a été faite que, puisque les comptes étaient bénéficiaires depuis plusieurs années déjà, les comptes communaux n'auraient pas ou peu de peine à supporter cette nouvelle subvention.

Comme le dirait Karadoc à Perceval dans un épisode de la fameuse série télévisée « Kaamelott » : « C'est pas faux ». Sur ce dernier point, me comprendra qui voudra ou qui pourra.

Il a par contre été fait la remarque que, ne financer que 50% des abonnements de transports, qui plus est dans les zones autour de la commune ne va pas créer un engouement soudain pour les personnes n'en ayant pas une réelle utilité, un réel besoin. À nouveau, là, « c'est pas faux », mais au premier degré cette fois-ci.

Un deuxième point de discussion s'est orienté vers la question de savoir pourquoi les seniors ne sont pas également pris dans le bateau (ou dans le bus), comme cela est le cas dans une autre commune, Neuchâtel, pour ne pas la citer. Il s'agit là d'une question de fond qui peut se justifier (ou pas) et pour laquelle il n'existe pas de réponse concrète et tranchante, juste ou fausse. Cependant, ce point pourra revenir sur le tapis plus tard.

Suite aux discussions, votre commission s'est prononcée pour donner un préavis positif par 6 voix pour et 1 voix contre. Merci pour votre attention. »

Ted Smith (PLRT), au nom de la commission de l'environnement et du développement durable : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, c'est avec satisfaction que la commission de l'environnement et du développement durable a pris connaissance de l'adaptation du plan de promotion des transports publics pour les jeunes laténiennes et laténiens, et la demande de crédit y relative.

En effet, si le soutien financier est important pour les familles et les jeunes adultes qui en font la demande, c'est l'aspect de la promotion des transports publics qui a capté l'intérêt de votre commission.

Le rapport du Conseil communal se base sur les expériences, positives, en ville de Neuchâtel avec l'extension de l'offre existante à tous les jeunes de 6 à 25 ans.

Nous nous sommes demandé si nous pouvions transposer les statistiques de la Ville de Neuchâtel à La Tène, car nous sommes une commune moins urbanisée que la Ville.

Néanmoins, nous pensons que l'expérience vaut la peine d'être essayée.

Votre commission s'est alors prononcée pour donner un préavis positif à l'unanimité. Merci pour votre attention. »

Michel Luthi (ELT), au nom de la commission de circulation, des transports et de l'agglomération : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance du 16 février écoulé, notre commission a examiné avec attention le rapport du Conseil communal concernant l'adaptation du plan de promotion des transports publics pour les jeunes laténiennes et laténiens qui nous est soumis ce soir.

Si pour le moment la subvention communale d'un abonnement Onde Verte ne s'adresse qu'aux personnes entre 6 et 25 ans, nous nous sommes tout de même posé la question de savoir si les aînés ne pourraient pas aussi en bénéficier à l'avenir.

Au final, après discussion et avoir entendu les arguments du conseiller communal présent à notre séance, notamment le fait que cette catégorie de personnes bénéficie déjà de réductions, nous avons accepté ce rapport à l'unanimité des membres présents. »

La présidente donne la parole aux groupes.

Sylvie Gonçalves (PLRT), au nom du PLRT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, Jérôme Amez-Droz, qui vous salue bien cordialement, devait rapporter pour notre groupe mais il a malheureusement attrapé la Covid. Je vous rassure quand même, il va bien !

C'est donc moi qui prends le relais et rapporte aujourd'hui pour le PLRT au sujet du plan de promotion des transports publics qui a été traité lors de notre séance de jeudi dernier.

Le PLRT salue la proposition du Conseil communal et s'en réjouit pratiquement à l'unanimité. L'encouragement de la mobilité durable, et notamment des transports publics, figure dans le programme politique du parti libéral radical de La Tène sous le chapitre environnement et mobilité. Il est donc tout

à fait logique, sachant que le PLR de La Tène qui « dit ce qu'il fait et fait ce qu'il dit », soutienne cette proposition.

Notre groupe regrette toutefois que cette mesure ne profite pas pleinement aux personnes qui ne sont pas bien reliées au réseau de transports publics. Il encourage donc le Conseil communal à continuer de développer le réseau en négociant bien avec les prestataires et le Canton dans le but que notre commune paie le minimum pour un maximum de prestations.

Notre groupe regrette également que la mesure ne profite qu'aux jeunes. Nous pensons que soutenir les familles, nous le faisons très bien dans notre canton. Nous oublions en revanche parfois de soutenir nos aînés qui doivent aussi passer de la voiture aux transports publics. Le rapport nous apprend qu'entre 2014 et 2019 la part des seniors au bénéfice d'un abonnement Onde Verte est passée de 15.3% à 15.5%. Il y a donc assurément un travail à faire pour encourager cette catégorie de contribuables à prendre les transports publics.

Notre groupe dépose donc deux amendements aux arrêtés qui nous sont soumis. Le premier amendement par liberté de proposer de nouvelles mesures via un ajout à l'alinéa 1 de l'article premier afin d'étendre la prestation aux personnes soumises au tarif senior de la communauté Onde Verte. Et le deuxième amendement par responsabilité, car l'on ne peut pas ajouter des prestations sans donner les moyens au Conseil communal de les mettre en œuvre.

Notre groupe, toujours soucieux de la dépense, soutient cette nouvelle prestation car elle figurait à son programme politique. Elle le soutient également car les finances de notre commune sont bonnes. Toutefois, nous souhaitons que l'on s'en souvienne si la situation financière devait se péjorer et que l'on ait le courage, si nécessaire, de revenir en arrière.

Nous espérons que vous soutiendrez nos amendements et nous vous remercions de votre attention. »

Denis Perrinjaquet (PSLT), au nom du PSLT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, laissez-moi vous dire combien cela me fait plaisir de vous voir sans masques ce soir. En effet, cette situation a été pénible pendant plus de 2 ans, date à laquelle j'ai débuté dans cette assemblée. Et si la crise Covid ne nous a pas encore vraiment permis de faire connaissance les uns les autres, je suis soulagé ce soir d'apprécier un ordre du jour qui ne se limite pas à un simple débat politique ou à une rivalité entre partis mais plutôt à une intelligente construction humaniste donnant un avenir tout particulier à notre commune. Cela me rassure quelque peu car depuis moins de deux ans, je n'ai jamais vécu un pareil sentiment. Merci donc au Conseil communal d'œuvrer pour cet avenir raisonnable et empreint d'humanité.

Concernant ce point 4 de l'ordre du jour, notre groupe, réuni jeudi passé, souligne l'importance de relever la limite d'âge pour faire bénéficier un plus grand nombre de jeunes du soutien de la commune. A dix-huit ans, le permis de circulation étant souvent trop onéreux pour certains, c'est donc une aide bienvenue non seulement financière mais éducative car elle permettra d'habituer, voire de sensibiliser notre population à la mobilité douce. Par cette attitude, la commune se positionne clairement en faveur des transports publics.

A titre d'information, je me suis renseigné auprès des TN concernant les avantages d'investir dans un abonnement annuel libre-parcours par rapport à un abonnement CFF demi-tarif. Naïf, je pensais que si un jeune de 20 ans avait un demi-tarif, il n'aurait peut-être rien à payer puisque la commune paie la moitié de l'abonnement. On m'a gentiment répondu que le demi-tarif ne pouvait pas être pris en compte car l'abonnement annuel bénéficie déjà de trois mois de réduction en comparaison du prix d'un abonnement mensuel.

Je profite de souligner l'amendement fort pertinent du PLRT pour les aînés, auquel le PSLT est entièrement favorable. Le PSLT se pose tout de même la question de savoir si la droite ne veut pas le beurre et l'argent du beurre. En effet, après une baisse de deux points de l'impôt on augmente ainsi les charges financières. Osons espérer que nous n'aurons pas de mauvaises surprises comptables.

C'est donc à l'unanimité que le PSLT acceptera l'amendement et les arrêtés s'y rapportant. En vous remerciant de votre attention. »

Teresa Remexido (Les Vert-e-s), au nom des Vert-e-s : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, en premier lieu, je souhaite remercier le Conseil communal pour ce rapport et l'adaptation du plan de promotion des transports publics proposé.

Après discussions, lors de notre réunion du 17 février, nous sommes d'accord que cette adaptation est très intéressante, mais qu'elle ne répond que partiellement aux besoins de la population laténienne. A l'unanimité, nous sommes convaincus qu'il est important d'étendre la promotion des transports publics sans limite d'âge, non seulement pour promouvoir ceux-ci, mais également pour favoriser la mobilité durable.

Ainsi nous proposons que chaque laténienne et laténien âgé de plus de 25 ans bénéficie du prix jeune.

Si quelqu'un va très ponctuellement à Neuchâtel en transports publics, il ou elle ne va pas forcément dépenser 495 francs pour un abonnement d'une année jeune. Par contre, si elle est amenée très régulièrement à effectuer ce déplacement, alors peut-être que l'économie de 162 francs, sur un abonnement adulte qui coûte actuellement 657 francs, l'encouragera à utiliser davantage les transports publics.

Vous me direz que quelqu'un qui gagne bien sa vie peut payer le prix actuel. C'est vrai. Mais je pense que nous voulons tous encourager la mobilité durable par différents moyens. Alors commençons maintenant.

Pour les motifs évoqués, nous proposons l'adaptation du plan des transports publics pour toutes et tous les laténiennes et laténiens et d'adapter en conséquence la ligne budgétaire.

Nous proposons donc à notre assemblée de voter favorablement l'amendement que nous proposons, soit à l'article premier de l'arrêté du Conseil général modifié comme suit :

- alinéa 1 – inchangé
- alinéa 2 : les personnes domiciliées à La Tène et âgées de 26 ans et plus peuvent bénéficier du prix jeune lors de la conclusion d'un abonnement annuel Onde Verte (2 zones)
- l'ancien alinéa 2 devient alinéa 3 et est complété comme suit : si la personne bénéficiaire bénéficie d'une réduction à un autre titre, la subvention communale est limitée au montant correspondant la réduction visée à l'alinéa premier et deuxième

Je vous remercie pour votre attention. »

Erich Brönnimann (ELT), au nom de l'ELT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la discussion au sujet de ce rapport au sein de l'ELT était très courte et ainsi sera mon rapport.

Les membres présents lors de la séance du 14 février 2022 ont accepté ce rapport à l'unanimité et vont soutenir les deux arrêtés pour l'adaptation du plan de promotion et pour le crédit supplémentaire de 40'000 francs. Merci. »

José Luis Geijo (PVL), au nom du PVL : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation, la section vert'libérale a étudié avec la plus grande attention le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'adaptation du plan de promotion des transports publics pour les jeunes laténiennes et laténiens.

Soucieux de favoriser au maximum les transports publics au détriment des véhicules personnels, nous sommes favorables à cette proposition afin d'inciter nos jeunes dès leur plus jeune âge à prendre le plus souvent possible les transports publics.

De plus, l'impact financier de 40'000 francs restera négligeable sur l'ensemble des dépenses qui ont été adossées au budget de la commune.

En conclusion, le groupe vert'libéral soutiendra à l'unanimité cette adaptation du plan de promotion des transports publics ainsi que l'amendement déposé ce soir. Merci pour votre attention. »

Ted Smith (PLRT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nous posons une question à notre collègue du parti des Vert·e·s : si j'ai bien compris, vous proposez le tarif jeune pour les personnes de 66 ans et plus. Avez-vous proposé un amendement aux lignes budgétaires ? Pourrions-nous savoir combien cela coûterait ?

Yannick Butin (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, comme promis lors de mon introduction, je reviens à vous avec une présentation relative aux deux amendements déposés.

Teresa Remexido (Les Vert·e·s) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je pense que nous pouvons abonder en ce sens puis que nous avons parlé de cela au sein de notre groupe, en disant que les seniors bénéficiaient déjà d'une réduction. »

Vincent Mendy demande une suspension de séance de 5 minutes.

La présidente accorde une suspension de séance.

☞ A la reprise des débats, **la présidente** donne la parole aux groupes.

Sylvie Gonçalves (PLRT), au nom du PLRT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe PLRT maintient sa proposition et refusera l'amendement des Vert·e·s qui demande l'extension des subventions à la catégorie adulte, composée des personnes âgées de 26 à 65 ans. »

Teresa Remexido (Les Vert·e·s), au nom des Vert·e·s : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nous enlevons la notion d'âge, soit les personnes de plus de 26 ans. Nous proposons que toutes les personnes adultes bénéficient du prix jeune et nous ne retirons pas notre motion. Nous n'adhérons pas à la motion du PLRT par rapport à la réduction pour les aînés, ces derniers bénéficiant déjà du tarif jeune. »

La présidente présente les amendements.

Amendement du PLRT ; alinéa 1 modifié comme suit : *Les personnes domiciliées à La Tène, qui sont âgées de 6 à 25 ans ou soumis·e·s au tarif senior défini par la communauté tarifaire neuchâteloise Onde Verte peuvent percevoir une subvention communale d'un montant correspondant au 50% d'un abonnement annuel Onde Verte (2 zones).*

Amendement des Vert·e·s ; alinéa 1 inchangé, mais ajout d'un alinéa 2 : *Les personnes adultes domiciliées à La Tène peuvent bénéficier du prix jeune lors de la conclusion d'un abonnement annuel Onde Verte (2 zones).*

L'alinéa 2 devient 3 et complété comme suit : *Si la personne bénéficiaire bénéficie d'une réduction à un autre titre, la subvention communale est limitée au montant correspondant à la réduction visée à l'alinéa 1 et 2.*

Bertrand Paviet-Salomon (Les Vert·e·s) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, pour être sûr qu'il n'y ait pas d'erreur, nous sommes d'accord que lorsque l'on évoque la catégorie adulte, on parle bien de combler le manque qu'il y aura entre les jeunes dès 26 ans et les seniors. On parle bien de la catégorie adulte selon la communauté tarifaire de TransN ? »

Yannick Butin (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je propose de bien préciser, sur le même intitulé que celui du PLRT, qui est *soumis au tarif adulte défini par la communauté tarifaire neuchâteloise Onde Verte*. La catégorie adulte s'arrête au début de la catégorie senior et la proposition ne péjore pas ces derniers. »

La parole n'étant plus demandée, la présidente oppose les 2 amendements.

L'amendement du PLRT obtient 12 voix pour.

L'amendement des Vert·e·s obtient 24 voix pour.

Yanick Boillod (administrateur) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, deux amendements ont été déposés. Ces derniers ayant été modifiés, ils ne possèdent plus de contenu contradictoire. En principe, vous devriez voter les deux amendements l'un après l'autre et non pas les opposer. Les amendements sont opposés lorsque leur contenu est contradictoire. Les amendements étaient contradictoires au début, mais avec la modification apportée par les Vert·e·s, ils ne le sont plus.

Par conséquent, vous devriez voter le premier amendement (PLRT), à savoir qui est pour, qui est contre et qui s'abstient. Ensuite, vous devriez en faire de même pour le second amendement (Les Vert·e·s), afin de déterminer qui est pour, qui est contre et qui s'abstient.

A l'issue du vote, vous saurez quels amendements ont été acceptés ou pas. Ensuite, il faudra passer au vote de l'entrée en matière sur la proposition du Conseil communal et lorsque vous arriverez à l'article, qui sera un alinéa et qui aura été impacté par un des amendements acceptés, c'est à ce moment-là que vous confronterez le contenu de l'alinéa du Conseil communal avec l'amendement qui a été accepté.

Ce que vous venez de voter est une confrontation et vous êtes arrivés à un résultat de 12 contre 24 et cela ne correspond peut-être pas à la volonté du Conseil général, si bien qu'il faudrait annuler ce que vous avez fait afin de procéder au vote sur l'un des amendements afin de comptabiliser les oui, les non ainsi que les abstentions. Ensuite, vous voterez le deuxième amendement, afin de déterminer

également les oui, les non et les abstentions. En fonction du résultat, vous passerez ensuite au vote sur l'arrêté et vous confronterez chaque fois l'arrêté du Conseil communal avec l'amendement qui aura été accepté. »

Daniel Jolidon (PLRT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je ne comprends bientôt plus rien. Si je résume ce que nous sommes en train de faire, l'amendement des PLRT est de proposer des réductions jusqu'à 25 ans et à partir de 64 ans. Ce que proposent les Vert·e·s, ce sont des réductions pour tout le monde, c'est-à-dire que la catégorie de 26 à 64 ans en bénéficie également. Est-ce bien cela ? Parfait. Nous avons tous compris la même chose. »

Vincent Mendy (Les Vert·e·s) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je remercie l'administrateur communal pour son intervention et les précisions apportées. Je suis néanmoins surpris que cette intervention n'ait pas été faite avant le vote. Je pense que la présidente a clairement exposé les éléments sur lesquels nous allons voter. Les conseillers généraux ont voté et je ne vois pas pour quelle raison nous revenons dessus. Nous ne sommes quand même pas à la FIFA ou nous utilisons tout le temps la VAR. Je vous remercie. »

Bertrand Paviet-Salomon (Les Vert·e·s) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, au risque de paraître un peu naïf et jeune en politique, j'ai le sentiment que nous sommes en train d'opposer deux amendements qui sont en fait complémentaires.

Le vote a été fait, mais au final, nous sommes en train de péjorer les seniors au détriment des adultes. Au surplus, nous avons une ligne budgétaire de 40'000 francs, prévue initialement pour les jeunes, ce qui les péjore à leur tour, à moins que l'on ait dissocié le vote sur le premier article concernant le budget. En proposant l'amendement, notre groupe avait pour intention que la proposition soit complémentaire à la proposition du PLRT afin de couvrir toute la population, sans obérer les seniors. Est-ce que cette solution est envisageable ou est-ce qu'il faudra à un moment ou à un autre opposer les deux et choisir l'une ou l'autre ? »

Yanick Boillod (administrateur) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, cette solution est possible, mais vous ne devez pas opposer les amendements. Vous devez les voter l'un après l'autre. Ce que vous avez fait, c'est de les opposer si bien que l'un d'eux s'est fait éliminer et n'existe plus. Vous devez laisser la possibilité au Conseil général de se prononcer sur chacun des amendements de façon séparée, vu qu'ils ne sont plus contradictoires. »

La présidente s'excuse pour la confusion et annule le vote afin de reprendre les amendements et de procéder au vote l'un après l'autre.

La présidente procède au vote de l'amendement du PLRT, qui est accepté par 21 voix pour, 7 contre et 8 abstentions.

La présidente procède au vote de l'amendement des Vert·e·s, qui est accepté par 25 voix pour, 12 contre.

Yanick Boillod (administrateur) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je reprends la parole car j'ai peut-être dit une bêtise. Cependant, cela ne va rien changer à ce que vous venez de voter.

Vous venez de voter deux amendements, qui ont été acceptés. En vous suggérant de voter les amendements et d'ensuite confronter le résultat du vote au projet du Conseil communal, cela était erroné. Comme ils ne sont pas contradictoires, il n'est pas nécessaire de les opposer au projet du Conseil communal. Maintenant, il faut procéder au vote de l'entrée matière, l'arrêté ayant été modifié par les amendements. »

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

L'entrée en matière étant acceptée, **la présidente** procède à la lecture de l'arrêté amendé, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **la présidente** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté (annexe 1) qui est accepté par 36 voix pour et 1 abstention.

Yannick Butin (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, pour l'annexe 2, l'arrêté doit être modifié en fonction des amendements qui ont été acceptés. En fonction des estimations qui vous ont été présentées, le montant de 40'000 francs doit être modifié et remplacé par 125'000 francs. »

La présidente passe au vote de l'arrêté annexe 2, qui est accepté par 35 voix et 2 abstentions.

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit supplémentaire au budget 2022 de 140'000 francs pour le dragage du port de La Ramée

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Valérie Dubosson (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, comme vous avez pu le lire dans le rapport du Conseil communal, le port de La Ramée s'enlise chaque année avec du sable du lac. Afin de pouvoir assurer l'amarrage des bateaux et l'accessibilité au port, la commune doit procéder épisodiquement à une opération de dragage, la dernière ayant été réalisée en 2009. Des travaux de dragage avaient été initialement prévus à l'automne 2021 et inscrits au budget. Cependant, les conditions météorologiques extrêmes que nous avons vécues l'année passée n'ont pas permis ces travaux, c'est pourquoi nous demandons ce soir à votre Autorité un crédit supplémentaire afin de pouvoir les réaliser et permettre aux locataires actuels un accès à leurs boucles et à assurer un niveau de profondeur propice à la navigation. Il convient ici de préciser que ce niveau est adapté aux dimensions des bateaux actuellement autorisées dans le port et que ce dragage ne vise en aucun cas à permettre une augmentation de ces dimensions. Je vous remercie de votre attention. »

Alain Maurissen (PVL), au nom de la commission financière : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, de ma longue carrière au sein de la commission financière, c'est la première fois que je vois que nous acceptons à l'unanimité un rapport que nous avons tous trouvé extrêmement bien présenté et complet.

La commission financière vous recommande à l'unanimité de voter cet arrêté. Merci. »

La présidente donne la parole aux groupes.

Nadia Chassot (PLRT), au nom du PLRT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, suite à l'absence pour cause de confinement du rapporteur désigné par notre groupe (Covid oblige), je le remplace, en tant qu'oratrice et vous fais lecture du rapport qu'il m'a transmis.

Rapport que voici :

Lors de sa séance de préparation, le PLRT s'est penché sur cette demande de crédit supplémentaire au budget 2022 de 140'000 francs pour le dragage du port de La Ramée.

Alors oui, brisons le suspens, il n'y a pas eu de longues discussions pour savoir, sans mauvais jeu de mots, s'il fallait mettre la main au « port » émonnaie ou pas. Nécessité oblige et de par le fait que cette demande de crédit est surtout formelle, nous n'avons pas discuté longtemps sur ce thème.

Alors, oui, ce n'est pas le port d'Amsterdam, avec des marins qui passent par tous les états d'âme et qui finissent par se moucher dans les étoiles, mais il se pose tout de même la question de savoir si le site du port de La Ramée est un bon « spot » pour « la drague ».

En effet, même si la nouvelle place de jeu paraît attirante, c'est bel et bien au fond de l'eau, dans le sable, que le dragage devrait avoir lieu. Gageons simplement que l'un n'empêche pas l'autre, et que les grosses dragues qui seront sur place ne dérangeront pas trop les jeunes, ou moins jeunes, draguant sur place. Ce serait dommage.

Suite aux discussions, c'est à l'unanimité de ses membres présents que le PLRT acceptera cette demande de crédit. Merci pour votre attention. »

Léa Poggiali (Les Vert·e·s) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, les Vert·e·s de La Tène ont pris connaissance, avec intérêt, de la demande de crédit supplémentaire de 140'000 francs pour le dragage du port de La Ramée. Force est de constater que ce point n'a soulevé que peu de commentaires lors de la séance de préparation du groupe, le 17 février dernier. En effet, les Vert·e·s estiment que ce crédit supplémentaire semble absolument nécessaire pour mener à bien les travaux de dragage et ainsi assurer le bon fonctionnement du port. Ils remercient le Conseil communal pour la qualité de ce rapport et voteront à l'unanimité en faveur de ce crédit supplémentaire. »

Alain Maurissen (PVL), au nom de la commission culture, sport, loisirs, tourisme et espaces publics : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la Covid ayant frappé par surprise, nous sommes un peu désorganisés, notre rapporteuse étant absente.

La commission culture, sport, loisirs, tourisme et espaces publics a débattu du rapport. Sur le fond du projet, nous avons tous été unanimes et nous avons soumis un certain nombre de propositions à la conseillère communale, qui les a écoutées avec attention et nous pensons qu'elle en tiendra compte.

Nous recommandons à l'unanimité de voter ce crédit. Merci. »

Belul Bajrami (PVL) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, les échanges au sein de notre groupe concernant la demande de crédit ont été très intéressants et riches. Nous sommes conscients qu'une intervention au port de La Ramée est nécessaire vu l'état actuel.

Étant donné que le financement du port est un domaine autofinancé, il ne charge pas le budget fonctionnel de la commune.

Le groupe Vert'libéral tient à remercier la conseillère communale pour la qualité du rapport et les précautions prises pour préserver la qualité naturelle du site.

A l'unanimité le groupe Vert'libéral accepte la demande de crédit de 140'000 francs pour les travaux de dragage du port de La Ramée. Merci pour votre attention. »

Pierre André Rubeli (PSLT), au nom du PSLT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, suite au rapport du Conseil communal concernant le crédit supplémentaire au budget 2022 de 140'000 francs pour le dragage du port de La Ramée, le parti socialiste de La Tène soutient en majorité cette dépense.

Le groupe PSLT s'est surtout penché sur une possible déstabilisation du môle d'amarrage. Les différents services de l'Etat ont permis ce dragage en bonne et due forme en respectant les procédures, ce qui devrait en minimiser les risques des travaux projetés.

L'utilisation du port doit être garantie aux locataires et retarder ces travaux leur porterait atteinte, la commune étant responsable en tant que bailleur.

Le groupe se questionne aussi sur la vision à long terme qu'il s'agirait d'avoir pour ce site naturel de La Ramée. Toutefois, La Ramée reste un endroit unique, on pourrait dire une rareté, pour les usagers de nos rives, qu'ils soient navigateurs ou baigneurs.

La population est très attachée, voire prend à cœur ce coin de pays, qui lie le respect de la nature, un usage modéré de l'humain et le vivre ensemble.

L'arrêté est soutenu à la majorité par le PSLT. Je vous remercie. »

Edith Degiorgi (ELT), au nom de l'ELT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, étant déjà favorable à ce crédit l'année passée, les membres de l'Entente, qui étaient présents à la séance de préparation, acceptent à l'unanimité le crédit, et espèrent que les travaux pourront être exécutés le plus vite possible, pour ne plus devoir revoter l'année prochaine. »

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

L'entrée en matière étant acceptée, **la présidente** procède à la lecture de l'arrêté amendé, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **la présidente** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 35 voix pour et 2 abstentions.

Valérie Dubosson (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, merci de votre confiance. »

6. Motion des Vert·e·s « Des mesures concrètes et locales pour le climat ! »

La présidente donne la parole aux motionnaires.

Bertrand Paviet-Salomon (Les Vert·e·s) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, l'été dernier, pendant que nous essayions toutes et tous de profiter tant bien que mal d'un peu de répit bien mérité entre deux vagues, non pas océaniques, mais du Covid-19, le GIEC a publié son très attendu sixième rapport d'évaluation sur l'évolution du climat. Le précédent datait de 2014, autant dire une éternité. Eh bien, croyez-le ou pas, mais les expertes et les experts du GIEC se sont trompé·e·s : finalement, le réchauffement climatique ne va pas vite. Il va très vite. Il va même beaucoup plus vite que prévu initialement. En effet, selon les modélisations les plus récentes, le seuil d'un degré et demi de hausse des températures moyennes sera atteint dès 2030. Autrement dit, des enfants qui naissent aujourd'hui vont se retrouver, avant la fin de leur vie normale, dans un environnement où la survie à l'extérieur sera tout bonnement impossible. Plus d'un tiers de la population mondiale est concernée.

Au-delà du seul dérèglement climatique, plusieurs autres limites planétaires ont été allègrement franchies ou sont en passe de l'être : perte d'intégrité de la biosphère, perturbation des flux bio-

géo-chimiques, l'acidification des océans, diverses pollutions de l'environnement, en particulier par les plastiques.

Dorénavant, les conséquences de ce bouleversement planétaire ne se font plus uniquement sentir dans des archipels lointains aux noms vaguement connus, ni pour les pauvres ours polaires piégés sur leurs glaçons qui rétrécissent, mais bien à notre porte : en témoignent les récents événements climatiques extrêmes qui ont frappé notre canton, à l'image de la crue dévastatrice du Ruau à Cressier en juin dernier. Plus que jamais, les mots de Jacques Chirac au sommet de la Terre à Johannesburg en 2002 - il y a vingt ans ! - sont d'actualité : « Notre maison brûle, et nous regardons ailleurs ».

Cet « ailleurs » en l'occurrence, est temporel : on pense stratégie « net zéro » à l'horizon 2050, comme si les malheureuses trente années qui nous séparent de cette échéance allaient naturellement surgir les solutions à nos problèmes d'aujourd'hui. « Demain est l'antichambre de jamais » dit l'adage populaire, et il semblerait qu'en matière de transition écologique, il ne s'applique que trop bien.

Il n'est pas nécessaire de brosser plus en détails ce tableau fort peu réjouissant, nous pensons que le message est clair : le temps presse, et en matière de climat, trop n'est jamais assez.

Par bien des aspects, la commune de La Tène est pionnière en matière d'action pour le climat. Par exemple, le fameux plan communal des énergies qui nous a occupés ce soir a été initié par la commune dès 2017, à une époque où il s'agissait d'une simple recommandation du canton, et non d'une obligation légale. Alors vous pourriez nous demander : « Pourquoi la commune devrait-elle faire encore plus ? À quoi bon une énième motion supplémentaire sur le climat ? »

Pour les Vert·e·s de La Tène, la question n'est plus tant de se mettre d'accord sur une feuille de route pointant à l'horizon 2050 - c'est ce que nous aurions dû faire il y a vingt ans - mais bien de mettre en place immédiatement des actions fortes pour décarboner fortement et à très court terme notre territoire communal. On parle en l'occurrence de 50% de réduction dès 2030. C'est l'objet de la motion que nous avons le plaisir de défendre devant vous ce soir.

Comme bien souvent, il s'agit pour la commune et l'administration communale de se montrer exemplaires, et donc dans un premier temps de diriger le changement pour ensuite mieux l'étendre aux laténiennes et aux laténiens. Deux aspects sont particulièrement importants dans notre motion. Premièrement, l'engagement que prendrait le Conseil communal de présenter au Conseil général un rapport d'information sur les mesures implémentées lors de la troisième année de chaque législature permettra de structurer et d'ancrer dans une temporalité rapide les mesures mises en œuvre, et de juger rapidement de leur efficacité. Deuxièmement, vous n'aurez pas manqué de remarquer que la plupart des propositions d'actions de la présente motion ne sont pas couvertes par le PCEn, comme la promotion de plan de mobilité zéro émission nette, l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, ou encore la construction de bâtiments publics avec des ressources indigènes.

Les motionnaires sont conscient·e·s que les ressources de l'administration communale ne sont pas infinies, et que les actions de ladite motion engendreraient fatalement un surcroît de travail. Cependant, nous souhaitons souligner qu'il est illusoire de croire que la transition énergétique et sociétale pourra se faire à charge de travail constante. Les objectifs proposés par les motionnaires sont ambitieux mais réalistes, et peuvent être atteints avec les ressources à disposition d'une commune de la taille de la nôtre. En acceptant cette motion, La Tène se montrerait fidèle à sa tradition de pionnière en matière de transition, en prenant un virage avant-gardiste, fort et déterminé vers une société décarbonée. La refuser, c'est encore une fois refuser de voir l'état réel de notre monde, et l'obérer aux détriments des générations futures. Je vous remercie de votre attention. »

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Daniel Rotsch (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal est d'avis que la démarche ci présentée doit être abordée avec sérieux, entendu que des mesures à même de lutter contre le dérèglement climatique sont impérativement à prendre, sans quoi les générations futures subiront fatalement une dégradation de leur condition de vie et la perte de perspectives en termes de stabilité sociale. Le Conseil communal démontre au quotidien son engagement dans ce sens, ceci depuis plusieurs années, en appliquant des mesures concrètes sous l'angle de la préservation de l'environnement dans un équilibre entre l'humain et ses activités essentielles à son équilibre social, et le monde du vivant qui l'entoure, dont il en est une des composantes.

Cela dit, cette motion pose d'une part un problème de forme dans la mesure où les forces vives des collectivités publiques sont restreintes. La commune de La Tène ne fait pas exception. D'autre part, la

démarche ici avancée liste des mesures qui sont déjà entreprises, au moyen de différents outils de planification. On peut citer le Plan communal des énergies qui rythme l'application de plus 70 mesures afin d'atteindre des objectifs ambitieux en termes de sobriété énergétique et baisse de production de gaz à effet de serre (société à 2000W), le Plan nature (biodiversité) qui règlera les futures aménagements extérieurs en faveur du vivant, les thématiques climat, nature, énergie et écologie industrielle adoptés par les communes de la région Neuchâtel Littoral et faisant partie intégrante des Plan d'aménagements locaux en révision, les mesures prévues par le Plan directeur cantonal et ses fiches de coordination qui exige des communes une exemplarité vertueuse de leurs actions. Enfin, le Conseil communal intègre systématiquement des mesures de pointe en termes d'efficience et de sobriété énergétique lors de l'assainissement du patrimoine immobilier communal.

Toutes ces démarches sont en cours, planifiées ou en phase d'être appliquées et demandent beaucoup de ressources de la part des équipes administratives et techniques et des moyens financiers. Certaines des actions listées dans la motion font partie du plan d'actions actuellement déployé, d'autres en revanche ont un effet trop dirimant ainsi formulées. Le contenu de la motion n'apporte donc dans ce sens peu d'éléments nouveaux. Cette motion ne fera que ralentir les travaux de coordination des différents outils de planification par le Conseil communal en le contraignant à élaborer un rapport supplémentaire, rapport qui constitue un élément non essentiel à ce stade, aux yeux du Conseil communal.

Le Conseil communal invite donc les motionnaires à retirer leur proposition. Le Conseil communal s'engage en contrepartie à accélérer dans la mesure de ses moyens les travaux en cours, en intégrant les commissions thématiques concernées et en faisant régulièrement le point devant le Conseil général. Il intégrera également et aussi bien que faire se peut les objectifs temporels évoqués dans la motion. Merci pour votre attention. »

La présidente donne la parole aux groupes.

Alain Maurissen (PVL), au nom du PVL : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, lors de notre séance de préparation, nous avons étudié avec attention la motion présentée par nos amis les Vert-e-s.

Nous pensons tout comme eux que tout ce qui doit être fait pour le climat se doit d'être fait. Mais, car il y a plusieurs mais !

En premier lieu, comme le définit notre règlement communal : *La motion est la proposition faite au Conseil général d'inviter le Conseil communal à étudier une question déterminée et à présenter un rapport sur le sujet dans un délai de six mois.*

La motion est donc une question posée au Conseil communal et nous pensons que la réponse ne doit pas faire partie de la question. Sinon, nous risquons de partir dans des débats politiques sans fin, et maintenant que l'on peut amender une motion, la porte est vraiment grandement ouverte.

En outre, à notre sens, une motion ne peut se transformer en un programme de législature et encore moins fixer des objectifs au Conseil communal. Il y a d'autres instruments politiques destinés à cet usage.

Nous sommes par principe opposés à des limites arbitraires de niveaux d'émissions. Nous pensons que l'aspect proportionnalité coûts/résultats se doit d'être systématiquement analysé finement. Plutôt que de débattre longuement sur les solutions évoquées, nous préférons nous en remettre au Conseil communal qui étudiera au mieux la question posée.

Vu l'urgence climatique, les motionnaires demandent au Conseil communal de réfléchir à un plan d'actions permettant à la commune et à l'administration communale de diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre. Nous nous limiterons à cela.

En conclusion, le groupe vert/libéral soutiendra donc cette motion à l'unanimité. Merci. »

Nadia Chassot (PLRT), au nom du PLRT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je suis devant vous ce soir comme porte-parole du texte rédigé par Monsieur Raphaël Kummer, absent ce soir.

Le groupe PLRT a longtemps discuté de la motion soumise par le groupe des Vert-e-s dont l'intitulé est « Des mesures concrètes et locales pour le climat ».

A la lecture de ladite motion, nous avons été fort étonnés par le fait que les motionnaires arrivent avec un plan climatique alternatif alors que la commune présente ce soir un Plan communal des énergies de 120 pages relativement ambitieux pour 2050.

Après deux ans de crises Covid, s'il y a une chose que nous devrions avoir appris, c'est la nécessité d'une ligne claire et globale pour la gestion de crise. Ceci vaut donc également pour la gestion de la crise climatique que nous vivons et dont il est impossible de nier l'existence.

En reprenant un tout petit sous-ensemble édulcoré des mesures proposées dans le plan communal sur les énergies et en définissant un agenda parallèle différent, cette motion ne participe en rien à renforcer ou à clarifier la stratégie communale qui nous est présentée. Bien au contraire, nous perdons en lisibilité et en cohérence. Ce n'est pas ainsi que nous obtiendrons le soutien de la population. Soutien indispensable à la mise en œuvre de changements aussi importants.

Le groupe PLRT trouve que les propositions formulées dans le Plan communal des énergies sont bonnes et définitivement meilleures que celles présentes dans la motion. Elles sont pragmatiquement ambitieuses mais ouvertes. Il n'y a donc aucun intérêt, aucune valeur ajoutée à les modifier, aujourd'hui.

En demandant à l'administration communale de refaire ce qu'elle vient de réaliser, à savoir un plan d'action climatique, mais avec d'autres échéances et d'autres contraintes, les motionnaires ne font pas un usage parcimonieux des ressources communales.

Revenons aux mesures concrètes décrites dans la motion :

Il est surprenant de déposer une motion pour continuer de faire ce que l'on fait déjà, à savoir : assainir le parc immobilier communal. La motion va créer du travail inutile pour un processus déjà en cours et il est fort dommageable de gaspiller nos ressources de la sorte.

Demander le remplacement rapide d'installations électriques vétustes au profit d'appareils moins gourmands n'est pas foncièrement très écologique.

Qu'est-ce que vétuste ? N'est-il pas important de faire vivre aussi longtemps que possible les équipements existants pour ne pas générer inutilement des déchets. Il est également intéressant ici de mentionner que la classification énergétique des appareils a changé le 1^{er} mars 2021 avec une reclassification des appareils. Celle-ci n'a pas rendu les appareils énergiquement moins efficaces. Le lave-linge A+++ est soudainement devenu B. Est-il pour autant « gourmand » ?

La demande des motionnaires concernant la mobilité des agents communaux a tout de même tendance à s'immiscer dans leur sphère privée notamment sur le moyen de transport à utiliser pour se rendre au travail.

En tant qu'employeur, nous devrions respecter leur vie privée et ne pas vouloir en régler de plus en plus d'aspects.

Les arguments qui nous poussent à choisir une certaine mobilité sont les mêmes que ceux pour nos agents communaux. Pour celles et ceux qui viennent de la partie moins urbaine de notre commune, l'absence d'alternative viable par exemple temps de trajet, desserte, praticité, vie familiale, nous pousse à prendre nos véhicules privés, à utiliser les places de parcs que vous voulez supprimer.

Concernant les sociétés d'autopartage, que signifie « prendre part » ? Faire installer un véhicule ou prendre un abonnement ? La définition est vague.

Partons du fait que vous proposez de prendre un abonnement. Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons pas accepter qu'un service de la commune à la population dépende de la disponibilité d'un véhicule.

Nous n'allons pas nous attarder sur l'installation de bornes de recharge, car il s'agit plutôt d'une tâche à laisser entre les mains de l'économie privée.

Nous ne doutons pas qu'avec l'essor de la mobilité électrique, les bornes de recharge vont pousser comme des champignons sans avoir besoin d'une intervention communale ou étatique autre que celle de faciliter les démarches nécessaires pour la mise en service.

Finalement, en ce qui concerne la construction, nous ne sommes pas favorables à prescrire les moyens de construction.

En tant que commune, que nous choisissons de bons matériaux n'ayant pas fait le tour de la planète est une chose qui nous paraît claire. N'oublions pas que chaque construction a ses contraintes et

comme chaque gros projet passera par cette assemblée, nous ne voyons pas l'intérêt de prédéfinir le type de matériaux à privilégier. Ce d'autant plus que de nouvelles techniques avec une bonne approche écologique se développent actuellement (mélange bois ciment, béton de bois, FNS PNR 66, ciment nécessitant 40% moins d'énergie, dalle en béton écologique ayant comme particularité de capter le CO²).

Ce n'est pas la réduction de notre empreinte carbone que nous remettons ici en question, mais la manière d'y arriver.

Au vu de ce qui précède, le groupe PLRT ne soutiendra pas la motion à l'unanimité des membres présents moins une abstention. Je vous remercie de votre attention. »

Nathaniel Bensimon (ELT), au nom de l'ELT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de la séance de préparation du 14 février, le groupe ELT a pu discuter du point 6 de l'ordre du jour.

Nous avons décidé de refuser la motion des Vert·e·s.

Le point 3 de notre ordre du jour apporte selon nous une réponse à la question du futur de notre commune sur le plan des énergies.

Le Conseil communal met déjà en œuvre toutes ses ressources pour assainir les bâtiments.

Et il nous paraît peu pertinent de vouloir prévoir que les prochaines constructions publiques devront être en ressources indigènes comme la paille et la terre crue dans une zone où des événements météorologiques catastrophiques deviennent de plus en plus fréquents.

Continuons d'avoir confiance en notre Conseil communal.

Nous vous invitons donc à refuser cette motion. Merci. »

Philippe Glardon (PSLT), au nom du PSLT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nous ne soutiendrons pas la motion des Vert·e·s. En effet, nous trouvons décevant, de la part d'un parti vert, de venir avec des arguments politiques, qui sont globalement de sauver la planète. Nous ne trouvons pas que ce soit un argument intéressant pour une petite commune. Nous serions toutefois intéressés à ce que vous déposiez des propositions concrètes à l'attention des commissions, avec des projets sur le local, le PAL, etc., mais pas simplement avec des arguments que l'on entend partout. Il n'y a rien de révolutionnaire à nos yeux et nous trouvons décevant de la part des Vert·e·s de présenter une telle motion. Le groupe PSLT ne soutiendra donc pas la motion. Nous proposons de la retirer et d'en déposer une nouvelle, qui soit concrète et qui ressemble à un groupe de Vert·e·s local.

Nous sommes tous conscients de nos responsabilités. La motion devrait être déposée pour une responsabilité collective et non pour responsabiliser le Conseil communal. Merci. »

Michel Luthi (ELT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, à titre personnel, je pense que presque tout a été dit au sujet de cette motion ou plutôt sur cette pseudo-motion.

Si presque tout le monde est d'accord sur le fond, c'est plutôt sa présentation qui gêne. Personnellement, je considérerais ce document comme une liste de revendications et de propagande plutôt que comme une motion.

Si j'ai dit pseudo-motion, c'est par rapport au règlement communal, plus particulièrement à l'article 72, qui traite de la motion et qui stipule : *La motion est la proposition faite au Conseil général d'inviter le Conseil communal à étudier une question déterminée et à présenter un rapport sur le sujet dans un délai de six mois.* Sous cette forme, cette motion, réglementairement, ne peut pas être acceptée et les motionnaires, sans vouloir leur donner de conseils, seraient peut-être bien inspirés de la retirer et de la reformuler, sous peine de la voir couler à pic. »

La présidente passe au vote de la motion, qui est refusée par 22 voix contre, 10 voix pour et 5 abstentions.

7. Interpellations et questions

Interpellation au Conseil communal relative aux terres agricoles du PDE.

La présidente donne la parole à l'initiant.

Tristan Amez-Droz (Les Vert·e·s) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, sait-on réellement ce que représente 24 ha de bonnes terres agricoles ?

144 tonnes de blé, qui permettent de confectionner 157'000 kilos de pains et de nourrir 3'800 personnes durant une année. L'approvisionnement en légumes pour 2'400 ménages ou encore 100 tonnes de tofu.

24 ha, c'est 3 ha de plus que la taille moyenne d'un domaine agricole en suisse permettant de faire vivre une famille d'agriculteur décentement.

Je voulais vous exposer ce que représente pour moi ces fameux 24 ha dont on parle sans vraiment savoir ce que cela représente. En effet je suis agriculteur bio de formation et la question de la préservation des terres agricoles est pour moi plus qu'une simple question philosophique ou un élan de cœur, mais est une lutte pour la simple survie de mon métier et par conséquent sur notre existence à toutes et tous. Les menaces sur les terres agricoles sont multiples : l'érosion des sols, la salinisation, la sécheresse, la désertification et l'imperméabilisation (c'est-à-dire la construction d'infrastructures) conduisent à la perte de 5 à 7 millions d'ha de terres cultivables à travers le monde chaque année. C'est plus que la surface de notre pays.

Il est facile de détourner les yeux de cette réalité qui peut nous paraître lointaine mais les déserts sont à nos portes : un exemple qui saura parler à chacun est celui de la région du Seeland qui est un immense marais drainé depuis la première correction des eaux du Jura. Ces surfaces agricoles produisent un quart des légumes cultivés en Suisse. Hélas, sous l'effet de la minéralisation de la tourbe, du tassement des sols et de l'érosion éolienne, ce ne sont pas loin de 7'700 ha de bonnes terres qui sont en péril. La perte d'épaisseur de sol cultivable est mesurable : 3 à 4 cm par année. Le fond du marais est impossible à cultiver et donc ces terres seront perdues à jamais une fois la tourbe entièrement disparue. On peut décider une fois de plus on ne repousse à plus tard, de ne pas se confronter aux vrais problèmes qui nous guettent et pour n'en citer qu'un et vous m'avez vu venir : le changement climatique.

Or, nous savons que l'alimentation et particulièrement la consommation de protéines animales est un acteur non négligeable dans le bouleversement climatique. On nous exhorte d'ores et déjà à diminuer notre consommation de produits carnés et laitiers pour nous tourner vers des sources protéiques alternatives comme les légumineuses dont font par exemple parti le soja, les lentilles et les pois-chiches. Ces végétaux étant originaires de régions plus tempérées que la nôtre sont donc particulièrement exigeants en termes de température et ce sur toute la durée de la culture. Peu de zones en Suisse sont suffisamment basses en altitude et offrent les conditions exigées par ces fabacées pour bien se développer, mais nos fameux 24 ha en font partie.

Malgré les réponses on ne peut plus technocratiques et dénuées de connaissances agricoles qu'on a pu jusqu'à présent entendre, je souhaiterais savoir comment le Conseil communal se positionne face à ces réalités très pratiques et concrètes que sont l'approvisionnement de notre population sur le long terme. En effet les surfaces d'assolement prévues en compensation même bien plus vastes que les terres détruites sur notre commune ne pourront jamais offrir les mêmes possibilités de culture, la désertification de la région du Seeland voisin qui garnit jour après jour nos assiettes de légumes frais et de manière plus philosophique notre responsabilité face aux générations futures, à qui si nous continuons sur ce rythme, nous ne léguerons même plus une seule surface apte à cultiver leur nourriture.

Comme le disait Antoine de Saint-Exupéry : « Nous n'héritons pas la terre de nos ancêtres, mais nous l'empruntons à nos enfants. » Prenons conscience que ces terres sont un patrimoine millénaire, qui ont un passé, qui nous sont confiées et que nous avons le devoir de transmettre dans le meilleur état possible à la génération suivante afin que la vie continue. Merci de votre attention. »

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Daniel Rotsch : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, conformément à l'article 77 du règlement général de commune, le Conseil communal demande le report de la réponse à la prochaine séance du Conseil général qui se déroulera le 24 mars 2022.

Interpellation « Mise en conformité LHand, gare Marin-Epagnier »

La présidente donne la parole à l'initiant.

Vincent Mendy (Les Vert·e·s) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nous sommes bien en 2022 mais l'accès à la gare de Marin-Epagnier est pratiquement un chemin de croix pour bien des laténien·ne·s. Outre les personnes handicapées, les seniors, les voyageurs avec poussettes, ceux transportant beaucoup de bagages sont encore frappés par des inégalités pour utiliser les trains à la gare. L'absence de rampe d'accès aux quais et de ligne tactile le long des quais, des escaliers existants

trop longs et sans palier intermédiaire sont quelques-uns des obstacles quotidiens dont font face les personnes à mobilité réduite.

La loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) oblige les entreprises ferroviaires ou les gestionnaires à rendre les gares et arrêts accessibles aux personnes à mobilité réduite d'ici 2023 afin de prévenir, réduire ou éliminer les inégalités qui frappent les personnes concernées.

Selon l'art. 22 al. 1 de la LHand, les entreprises de transports publics ont jusqu'au 31 décembre 2023 pour mettre en conformité les arrêts aux besoins des personnes handicapées.

Or, selon le communiqué de BLS du 4 février 2021, à fin 2020, 72 gares sur 118 répondaient aux exigences de la loi LHand. D'ici fin 2023, BLS prévoit de mettre en conformité 30 gares supplémentaires, soit 102 gares sur 118.

Selon toute vraisemblance, la gare de Marin-Epagnier, malgré sa position stratégique pour les liaisons Neuchâtel-Berne et Neuchâtel-Fribourg, que d'aucuns utiliseraient d'ailleurs pour tenter de justifier le mitage des meilleures terres agricoles du canton et l'extension continue du béton sur ces terres, ne semble pas être une priorité pour BLS et ne sera pas mise aux normes à la fin 2023.

Si nous reconnaissons que l'application de la loi LHand est une des priorités des entreprises ferroviaires et apprécions le nombre important de gares qui sont/seront transformées d'ici fin 2023, le manque de communication ou d'information concernant l'avancement/la situation des études et le retard du projet LHand de la gare de Marin-Epagnier est regrettable.

D'ailleurs, selon le dernier rapport n°4 de l'OFT du 16 décembre 2021 sur l'avancement des travaux relatif à la mise en œuvre de la Loi, la gare de Marin-Epagnier serait seulement mise aux normes en juillet 2025. Selon ce même rapport, le dépôt de la procédure d'approbation des plans (PAP) est prévu pour le mois d'août 2022, c'est-à-dire dans 6 mois. Or, selon les dernières nouvelles de « radio ballast », plusieurs variantes concernant la position de la gare seraient en étude. Sachant qu'on ne soumet pas en principe à l'OFT un dossier d'approbation des plans avec des variantes, la date d'août 2022 de soumission de la procédure d'approbation des plans (mise à l'enquête de l'OFT) est pour le moins utopique.

Aussi, en nous référant sur les jalons usuels des phases d'un projet ferroviaire simple de type LHand, avec 17 mois pour l'avant-projet, 33 mois pour la PAP et 14 mois pour l'exécution, une mise en service de la gare selon les normes LHand en 2025 serait quasi impossible.

En somme, les délais annoncés relèvent de la pure fiction.

Nous sommes conscients de la difficulté de la tâche du Conseil communal et le remercions pour tout le travail fourni jusqu'ici sur ce dossier. Mais si nous voulons que notre gare soit mise en conformité dans les prochaines années, ne devons-nous pas changer de stratégie, de démarche à l'égard de BLS ? Ne devons-nous pas interpeller l'OFT (si ce n'est pas déjà fait) ?

Afin d'éviter de nouveaux retards dans la mise en service de la gare, puisse le Conseil communal nous élucider sur les points suivants :

- quel est l'échéancier actuel des phases du projet de BLS ?
- dans quelle mesure le Conseil communal pourrait-il faire pression afin que BLS mette en priorité la mise aux normes de notre gare ?

Je vous remercie. »

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Daniel Rotsch (CC) : Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, comme il est relevé avec pertinence par l'interpellant, il sera difficile, voire matériellement et temporellement impossible au propriétaire de la gare de Marin-Epagnier et de ses installations de respecter le délai de mise en conformité conformément à l'Ordonnance fédérale sur les aménagements visant à assurer l'accès des personnes handicapées aux transports publics, du 12 novembre 2003, entrée en vigueur en 2004.

Cette ordonnance fixe les principes à son article 3 de la manière suivante :

- les personnes handicapées en mesure d'utiliser l'espace public de manière autonome doivent aussi pouvoir utiliser les prestations des transports publics de manière autonome

- si l'autonomie ne peut être assurée par des mesures techniques, les entreprises de transports publics fournissent l'aide nécessaire par l'intermédiaire de leur personnel
- les entreprises de transports publics renoncent le plus possible à l'obligation de s'annoncer faite uniquement aux personnes handicapées

Le délai d'exécution pour la mise en conformité selon la LHand et son ordonnance est fixé au 31.12.2023 au plus tard. Ladite ordonnance fixe clairement que ce sont les propriétaires des arrêts qui sont tenus de s'exécuter selon la loi.

Or, la gare de Marin-Epagnier est propriété de l'entreprise de transport BLS. Il revient donc à BLS de mettre la gare de Marin-Epagnier en conformité, dans les délais légaux. Dans le cas contraire, BLS doit fournir l'aide nécessaire aux personnes handicapées par l'intermédiaire de son personnel. Autrement dit, un ou une employé-e (ou plusieurs) qui assure l'accès aux quais et qui fournit une aide pour monter et descendre des véhicules.

Cela dit, BLS travaille depuis quelques mois sur plusieurs variantes pour la transformation de la gare qui inclut non seulement la mise en conformité LHand, mais également une meilleure assiette pour assurer des vitesses de passage plus grande, une configuration qui permette d'apporter une solution efficace au bruit lié aux manœuvres des wagons de marchandise et de l'accès à la centrale de distribution de la Migros et enfin une emprise aussi faible que possible sur les parcelles voisines au nord de la gare en tenant compte de l'augmentation des fréquences des trains et du doublement des voies d'ici à 2035.

Par ailleurs, la commune, dans le cadre de la révision de son PAL, est appelée, conformément au Plan directeur cantonal, d'effectuer une étude particulière sur le périmètre du pôle de gare, sous la forme d'un mandat d'étude parallèle (MEP). Cette étude s'étend sur un périmètre incluant les secteurs des Sors, Bellevue, Marin-Centre, les ZI des Perveuls et de Grand-Bois, les Essertons et enfin le périmètre du pôle de développement économique. Là aussi, plusieurs variantes pour une nouvelle gare ont émergé des réflexions.

Dans ce contexte, BLS travaille actuellement sur l'élaboration de quelques variantes qui permettront à la compagnie de transport de faire un choix de la « best-variant » d'ici à juin 2022, en collaboration avec la commune, le canton et les propriétaires du secteur du pôle de gare.

Ensuite, BLS compte deux ans pour l'élaboration du projet, sa mise à l'enquête public et l'obtention des autorisations de construction. Cela implique que la gare ne sera pas conforme LHand en 2024, puisque les travaux devraient durer environ trois ans. Autrement dit dès 2024 jusqu'à la fin des travaux, BLS devra fournir l'aide nécessaire aux personnes handicapées par l'intermédiaire de son personnel.

Grâce au MEP, le Conseil communal se positionne idéalement entre les objectifs stratégiques d'aménagement du territoire pour la commune et les besoins techniques pour BLS. Les intentions du Conseil communal dans ce dossier ne sont pas d'exercer des pressions inutiles qui pousseraient BLS à ne pas tenir compte des besoins de la commune, mais bien de collaborer activement dans le processus d'élaboration du projet de BLS au bénéfice des usagers du train et des habitants et habitantes de la commune. Merci de votre attention. »

Vincent Mendy (Les Vert-e-s) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je remercie le Conseil communal et prends acte de la réponse. »

Interpellation « La sécurité routière des élèves du collège de Marin sur la rue des Couviers (tronçon sans trottoir) entre la rue des Tertres et la rue Charles-Perrier : que prévoit le Conseil communal ?

La présidente donne la parole à l'initiant.

Vincent Mendy (Les Vert-e-s) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je serai relativement bref dans mon intervention. Comme disait Confucius : « Une image vaut mille mots ».

J'ai illustré l'interpellation avec une image montrant une écolière en sandwich entre un camion du chantier Tournesol et la grue de montage des conteneurs provisoires. Le camion roulait certes à vitesse relativement faible, mais cela n'enlève pas le risque aux écolier-e-s, qui y sont confrontés chaque matin.

Les élèves du collège de Marin ont à leur disposition deux zones de parking pour les vélos et les trottinettes : une au nord vers l'entrée du parking souterrain et une au sud, en face de la zone d'installation provisoire des conteneurs sur la rue des Couviers.

C'est justement l'accès du parc à vélos sud qui est le théâtre de plusieurs situations dangereuses pour les élèves.

Le tronçon concerné semble assez court mais m'interpelle puisque ça concerne la couche la plus vulnérable de la population : les enfants.

En effet, pour y accéder à pied, à vélo ou en trottinette, les jeunes écolier-e-s, sont contraint-e-s en suivant le cheminement naturel, de partager la chaussée sans trottoir et très étroite de la rue des Couviers avec :

- les véhicules des parents qui viennent déposer leurs enfants
- les véhicules des riverains
- les camions du chantier Tournesol

Aussi, l'emplacement actuel des conteneurs provisoires risque d'empirer la situation puisqu'il va attirer plus d'élèves vers cette zone.

En outre, la situation définitive, après la fin du chantier de Tournesol, dès 2023, qui prévoit 85 places de parking pour les voitures, 15 motos et 286 places pour vélos, ne va pas dans le sens d'amélioration de la sécurité routière des élèves car elle augmenterait considérablement le trafic sur la rue des Couviers si rien n'est fait.

C'est vrai que la densification est devenue le mot d'ordre des acteurs du Plan directeur cantonal et du PAL mais il faudrait peut-être songer à prévoir également des infrastructures adaptées pour absorber l'augmentation des usagers et de la population.

Comme le disait Adolphe Thiers : « Gouverner c'est prévoir ». Que prévoit le Conseil communal pour garantir la sécurité routière des écolier-e-s du collège de Marin en vélos ou en trottinette sur la rue des Couviers sans trottoir ? Je vous remercie. »

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Heinz Hoffmann (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, pour commencer, nous vous remercions pour cette demande concernant votre préoccupation sur la sécurité des enfants et des piétons. La question a du reste été posée lors de la séance de la commission de circulation et des agglomérations de mercredi dernier.

Depuis lundi, avec l'accord de mes collègues, nous pouvons vous répondre comme suit : c'est juste, il y a bien un problème de sécurité sur la rue des Couviers surtout depuis les travaux de construction des pavillons, qui l'a encore amplifié. Nous pourrions nous demander si la direction du chantier a bien pris toutes les mesures.

Sur la photo transmise, nous pouvons quand-même nous demander pourquoi cette personne passe entre ces 2 camions alors qu'il y a plusieurs entrées pour accéder au collège.

Cependant, nous pouvons vous informer que des travaux d'aménagement ont déjà été prévus et sont en cours de réalisation, par exemple les travaux de prolongement du trottoir aux Couviers, qui ont commencé cet après-midi.

Un ASP pratique également des rondes quotidiennement.

Nous allons aussi déplacer l'abri à vélos de quelques mètres avec l'installation d'une dalle, poser une barrière démontable pour empêcher le stationnement et les manœuvres des véhicules et démolir une petite surface d'un mur pour créer le trottoir. D'autres mesures sont encore en consultation.

Nous en profitons pour vous signaler que des camions circulent et circuleront sur cette route avec l'actuel chantier des nouvelles constructions et ensuite, le trafic des véhicules des futurs habitants de ces bâtiments prendra le relais. Cette route sera un point noir en ce qui concerne la sécurité.

Nous vous signalons également qu'une étude de mobilité est en cours sur tout le territoire de la commune. Merci de votre attention. »

Vincent Mendy : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je suis satisfait de la réponse et je remercie le Conseil communal. »

Question du PSLT : le Conseil communal nous présente une demande de dragage du port de La Ramée. Cette demande a généré des questions au sein de notre groupe et nous souhaitons connaître la vision du Conseil communal sur sa vision de l'avenir de ce port situé dans une zone à protéger.

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Valérie Dubosson (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, La Ramée est en effet un endroit absolument magnifique, qui a su être préservé malgré l'engouement du public pour ce lieu naturel très ressourçant. Par son aspect bucolique, le port de La Ramée contribue au charme de ce site. Mais outre l'apparence qu'il dégage, ce port a également de l'importance dans l'histoire de notre commune, puisqu'il était autrefois un port consacré aux barques des pêcheurs.

Le Conseil communal pense qu'il est possible de concilier le maintien de places d'amarrage au port de La Ramée de manière raisonnable tout en respectant l'environnement de cette zone protégée à plusieurs niveaux. Ainsi, le programme de législature 2021 à 2024 du Conseil communal mentionne l'objectif d'élaborer un règlement de port. Bien que cette mention puisse paraître très technique, voire étonnante, dans un programme de législature, elle permet d'englober des valeurs environnementales pointues et constitue un moyen solide d'ancrer durablement certains aspects de protection de l'environnement dans cette zone sensible.

Le Conseil communal souhaite donc maintenir un petit port à La Ramée, pouvant accueillir des bateaux de taille modérée. Le règlement du port, en cours d'élaboration, vise à préserver une activité de plaisance nautique où seule la possibilité d'amarrage subsiste. En effet, à travers le règlement de port, il est prévu notamment de :

- supprimer les places à terre
- supprimer l'hivernage dans la zone de La Ramée
- interdire les mises à l'eau depuis La Ramée
- fixer des dimensions maximales raisonnables pour les bateaux et ceci sans dérogation possible
- et sujet est encore à l'étude : une réflexion est menée pour interdire, après un délai transitoire, les embarcations à énergie fossile

Avant d'être présenté au Conseil général dans le courant de cette année, ce règlement de port sera également travaillé par la commission culture, sport, loisirs, tourisme et espaces publics et d'autres commissions si cela s'avère judicieux.

Par toutes ces mesures, le Conseil communal espère trouver un juste milieu entre le maintien modéré des places d'amarrage et la protection d'un site sensible. Je vous remercie de votre attention. »

8. Lettres et pétitions

Néant.

9. Communications du

a. Conseil communal

Valérie Dubosson (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, les communes de Saint-Blaise, Hauterive et La Tène invitent leurs populations à découvrir, ou à redécouvrir, leurs parcours Vita. Durant 6 demi-journées étalées sur 6 week-ends, les parcours Vita seront animés par des professionnels du sport, les samedis après-midis ou les dimanches matins en alternance sur chacun des sites. Cette animation débutera à Saint-Blaise le dimanche 6 mars, puis se poursuivra à La Tène le samedi après-midi du 12 mars. Vous êtes donc cordialement invité-e-s à y prendre part, en famille ou entre ami-e-s. Des informations détaillées seront régulièrement publiées sur nos canaux de diffusion habituels tout au long de cette campagne de promotion qui s'étalera jusqu'au 9 avril.

Notre séance de ce soir n'est pas encore achevée, et pourtant le Conseil communal vous annonce une livraison anticipée des rapports pour notre prochaine séance du Conseil général du 24 mars. Dès demain matin, après une nuit de sommeil que je vous souhaite reposante, toutes les commissions, ainsi que l'ensemble du Conseil général recevront les ordres du jour et les rapports des séances de commission et du Conseil général du mois de mars. En effet, comme cela avait été planifié, la séance du Conseil général du mois de mars traitera, entre autres, de l'avenir de notre camping. En raison de la grande sensibilité de ce projet, il a été décidé de documenter toutes les commissions concernées ainsi

que l'ensemble des membres du Conseil général de manière simultanée, demain en début de matinée. Le communiqué de presse sous embargo sera également joint aux documents envoyés. La presse sera ensuite informée plus tard dans la matinée. Je vous remercie de votre attention. »

b. bureau du Conseil général

Néant.

10. Divers

Lionel Rieder (PLRT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, en début de séance, la prise de parole du représentant du PVL à l'encontre du conseiller communal m'a surpris, pour ne pas dire agacé.

En effet, à ma connaissance, la motion d'ordre n'existe pas au niveau communal, d'autant que si elle existait, elle ne consisterait certainement pas à censurer un conseiller communal, mais à intervenir sur le déroulement de la procédure parlementaire.

C'est d'autant plus turpide que le porte-parole PVL connaît parfaitement le principe de la motion d'ordre. Aussi et dans le contexte de la prise de parole avortée du conseiller communal, les faits portés à ma connaissance en marge de cette séance sont graves et s'ils s'avèrent exacts, sont inacceptables et méritent que l'on s'y intéresse. Aussi, je demande au conseiller communal de nous lire ce qu'il avait prévu de nous dire en début de séance s'il le souhaite et ce, quoi qu'en pense le groupe PVL, ceci dans le respect de la démocratie et de nos institutions. Merci. »

Alain Maurissen (PVL) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je crois que je connais le règlement, c'est bon. Je vous remercie pour votre interpellation, mais il y a une chose fondamentale : le pire des assassins a le droit d'être entendu. Dans ce cas particulier, au départ, je n'étais au courant que d'une seule version. Il y a deux versions. Il s'est passé des choses entretemps : des lettres d'excuses, l'acceptation des excuses et les protagonistes ne se sont pas parlé.

J'ai demandé que l'on repousse simplement ces interventions à la prochaine séance du Conseil général afin de laisser les deux personnes discuter de ce qui me semble être un problème privé, puisque cela s'est passé en dehors de cette scène. Je vous remercie. »

La présidente Monique Calame « Mesdames, Messieurs, j'ajouterai simplement que je suis concernée par cette situation, mais j'aimerais que les choses cessent. J'ai été suffisamment affectée et j'ai accepté les excuses de l'intéressé. Je souhaite donc arrêter là ce dossier. Je remercie le Conseil communal de son soutien et il n'est pas nécessaire de lire son intervention. Merci à vous tous car j'ai reçu beaucoup de soutien.

Je vous remercie de votre attention et lève la séance à 22h37. »

La rédactrice du procès-verbal

P. Blunier

Au nom du Conseil général :

La présidente,

Le secrétaire ad interim,

M. Calame

P. Perret